

*Loi électorale du Canada*

dans tous les quartiers ou coins de leur circonscription. La période électorale officielle proprement dite a probablement moins d'importance que pourraient le croire certains d'entre nous qui sommes engagés plus directement dans la politique.

• (1500)

Le défaut de cette mesure, c'est qu'elle porte sur un aspect très limité des élections et que si elle n'avait pas été mise à l'étude avant l'année prochaine, cela n'aurait guère fait de différence. Je ne pense pas que les changements apportés à cette loi influent sensiblement sur les résultats des prochaines élections ou de n'importe quelles élections. J'ai peut-être tort, mais je suis d'avis que si des élections avaient lieu aujourd'hui ou demain, on s'apercevrait que la grande majorité des Canadiens sait déjà au moins pour qui elle ne votera pas. Je pense que la plupart des Canadiens en ont par-dessus la tête des libéraux. C'est mon opinion personnelle et bien entendu, elle n'est sans doute pas partagée par tous les députés.

**M. Pepin:** Vos prédictions au sujet des élections en Saskatchewan n'étaient pas très brillantes.

**M. Deans:** Le ministre des Transports (M. Pepin) dit que nos réalisations en Saskatchewan ne sont guère brillantes . . .

**M. Pepin:** J'ai dit «prédictions».

**M. Deans:** Je n'ai pas fait de prédictions. Si j'étais ministériel à l'heure actuelle, je conclurais d'une élection comme celle-là que tout gouvernement actuel est menacé d'extinction. La couleur du parti n'a pas vraiment d'importance; partout au pays, les gouvernements sont en défaveur et la majorité des Canadiens souhaitent des renversements. C'est ce qui s'est passé au Manitoba et en Saskatchewan et c'est ce qui guette les autres provinces de l'Ouest, tout au moins. Tous ceux que j'ai rencontrés d'un bout à l'autre du Canada m'ont paru penser la même chose du gouvernement fédéral. Qui sait, évidemment, ce qui arrivera dans deux ans.

**M. Pepin:** Attendons encore deux ans.

**M. Deans:** Le ministre dit qu'il ne veut pas le savoir avant deux ans. Même si la majorité de la population n'est pas d'accord, je ne le blâme pas. Si j'étais au gouvernement, je ne pense pas que j'oserais pas moi non plus faire subir à ma politique l'épreuve du scrutin.

Les modifications qu'on nous propose sont acceptables. Les candidats auraient tout intérêt à ce que la campagne électorale dure moins longtemps. Les changements apportés en comité quant à la période de recensement s'imposaient eux aussi. Dans les circonscriptions très étendues, il est très difficile de terminer le recensement en quatre jours. Il sera de plus en plus difficile de trouver des gens pour faire le recensement. Ce travail n'est pas assez bien rémunéré pour qu'il soit possible de trouver des personnes pour s'en occuper dans un délai très court. En outre, vu qu'il y a de plus en plus de familles où les deux parents travaillent, il devient difficile de trouver les gens chez eux. Même si sept jours ont été réservés pour le recensement, on constatera sans doute que les recenseurs ne disposent que de trois heures par jour, ou quatre au maximum, pour trouver les électeurs chez eux et leur confirmer qu'ils ont le choix de voter. Il faudra peut-être même réviser cette disposition avant que les élections aient lieu, pour garantir que cela donne assez de temps.

Le jour des présentations a été fixé au 28<sup>e</sup> jour avant le jour du scrutin, ce qui est très bien. Ce pourrait être une bonne

chose d'examiner et de sceller les boîtes de scrutin au bureau du président d'élections 21 jours avant le jour du scrutin si cette disposition est appliquée comme il convient.

Nous devons examiner l'ensemble du processus électoral, monsieur l'Orateur. Le processus actuel est complexe et embarrassant, mais ce n'est pas de là que vient le problème. Le fait de fixer de nouveaux délais et d'apporter toutes sortes de modifications connexes ne nous donnera pas un meilleur gouvernement, un meilleur Parlement ou un système de représentation plus approprié. Les principaux changements doivent avoir lieu à la Chambre. Le fait de donner aux citoyens l'occasion de voter est l'aspect le plus important du processus démocratique, mais c'est ce qui se passe une fois que les élections sont terminées qui indique à quel point ce processus est efficace.

Peu importe les changements que nous pouvons apporter à la loi électorale du Canada, si nous ne nous penchons pas sur le système archaïque qui existe au Parlement, comme nous avons pu le constater aujourd'hui, et si nous n'examinons pas s'il conviendrait de modifier le système électoral, le Parlement ne pourra pas fonctionner mieux qu'il ne le fait maintenant.

Je ne pense pas que vous occupiez le fauteuil ce matin, monsieur l'Orateur. J'ai écouté un député parler du bill qui a été mis en délibération avant celui-ci. Sans vouloir être méchant, il m'a semblé que ce député passait une bonne partie des 35 ou 40 minutes qui lui étaient accordées à parler de toutes sortes de questions qui n'avaient pas de rapport avec le sujet du bill. Cela se produit souvent parce que les députés n'ont pas tellement d'occasions d'avoir la parole et parlent beaucoup trop longtemps quand ils l'ont. Ils ont tendance à utiliser tout le temps dont ils disposent.

Nous devons nous pencher sur ce qui arrive après les élections. Si ces changements à la loi électorale du Canada doivent signifier quelque chose, nous devons alors améliorer le processus des délibérations quotidiennes à la Chambre des communes et aux comités. Rien ne sert de mener à terme l'exercice en cours aujourd'hui si nous nous en tenons au système archaïque qui ne nous permet pas de délibérations sérieuses et qui offre peu d'occasions d'échanger des vues convenablement. Le Règlement actuel exige presque des députés qu'ils parlent deux fois plus longtemps qu'il ne le faut, tout simplement pour épuiser le temps mis à leur disposition. Ce qui ne veut pas dire cependant que chaque fois qu'un député parle pendant 40 minutes, ce temps soit gaspillé. Bien sûr, à l'occasion, les discours de 20, 30 et 40 minutes sont justifiés à cause de leur contenu et du sujet à l'étude.

Ce projet de loi n'est qu'un premier pas, monsieur l'Orateur. En fait, c'est même peut-être le dernier pas. A mon avis, les changements proposés ne s'imposent pas sur-le-champ. Le monde ne changera pas d'un iota à cause de cette série de modifications. Effectivement, il aurait peut-être mieux valu entreprendre d'abord la réforme du processus parlementaire et, en prouvant au public que le Parlement peut marcher, ainsi encourager sa participation. Nous devons encourager les gens à se convaincre qu'en votant ils jouent un rôle important dans le processus démocratique. Ils doivent être convaincus qu'en déléguant un représentant au Parlement, ce dernier a vraiment l'occasion d'exprimer leurs vues, et de présenter différents points de vue sur l'évolution souhaitable pour le pays.